



**MINISTÈRE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DÉVELOPPEMENT DURAI
ET NOUVELLE ÉCONOMIE
DU CLIMAT**

**SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET NOUVELLE
ÉCONOMIE DU CLIMAT**

RAPPORT DE VALIDATION TECHNIQUE DES CONCEPTS « FOÊTS DEGRADEES, FORÊTS DE GRANDE VALEUR ET TOURBIERE DE LA RDC

Novembre 2025

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les forêts de la République Démocratique du Congo constituent un important réservoir non seulement de ressources biologiques terrestres et aquatiques mais aussi de carbone et tourbières. Elles jouent un rôle indéniable dans la régulation climatique et dans la production de multiples services environnementaux et des avantages sociaux et culturels pour les populations locales et autochtones qui y vivent ou résident à leur proximité, sans oublier la production des ressources ligneuses et non ligneuses utiles pour le développement économique du pays.

Suite à leur importance, principalement leur contribution à la régulation climatique mondiale, ces forêts sont, depuis quelques décennies, au cœur des enjeux internationaux sur les changements climatiques et ont fait l'objet de la signature de plusieurs accords et partenariat dont celui de Développement Vert dans le cadre de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI) pour une période de 2021-2031 visant la gestion durable des ressources forestières en vue de la pérennisation de leurs fonctions intrinsèques ;

Cependant, il est important de noter que plusieurs pays d'Afrique Centrale dont la RDC, dans leurs efforts de communiquer avec les instances internationales (particulièrement dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques), ont déjà publié des définitions nationales de la forêt tenant plus ou moins compte des définitions suggérées par les organisations internationales.

Ainsi, aborder ensemble la problématique des définitions liées à la forêt soulève un certain nombre de questions, notamment les suivantes :

- Au cas où une définition englobant tous les écosystèmes et tous les pays s'avère difficile, y-a-t-il une démarche/approche à adopter en vue d'aboutir à des définitions acceptées à la fois par notre pays et les pays d'Afrique centrale ainsi que d'autres partenaires dans ce secteur ?
- Quelles sont les implications des définitions à adopter pour les trajectoires de développement économique de notre pays ?
- Quels sont les outils disponibles pour le suivi de la déforestation et de la dégradation des forêts ainsi que des zones humides (tourbières) ?
- Quelle place du débat actuel sur les définitions des forêts dégradées, forêt de grande valeur et tourbières pour développer et promouvoir le Système de l'Economie Forestière au pays, en tant que vision, approche, modèle et outil pour concilier protection de l'environnement/lutte contre les changements climatiques et le développement socioéconomique ?

Pour débattre de toutes ces questions relatives à la définition des concepts forêts dégradées, forêts de grande valeur et tourbières pour une gestion durable des ressources forestières, la Task-force du Secrétariat Général à l'Environnement et Développement Durable à proposer une série des définition desdits concepts et se

propose d'organiser un atelier national de validation avec les acteurs tant publics que privés du secteur forestier dans une approche participative en vue d'adopter les définitions sur les concepts précités qui ont été aussi soumises à la consultation provinciale.

2. OBJECTIFS

L'atelier visait à valider les définitions des concepts « forêts dégradées, forêts de grande valeur et tourbières » adaptées à la vision de participation des forêts de la RDC au développement durable.

Il s'agit spécifiquement de :

- D'acquérir les avis des experts de l'administration, des experts scientifiques, la société civile, les chercheurs et les Partenaires techniques et financiers sur la définition de ces concepts ;
- D'assurer l'inclusivité dans la validation finale des concepts clés du secteur forestier.

3. APPROCHE METHODOLOGIE

Tenant compte des enjeux et de l'implication des partenaires internationaux, sous régionaux et nationaux dans la gestion des forêts et le rôle de cette forêt dans la régulation de système climatique ainsi que la lutte contre la pauvreté, un atelier de validation du projet de la définition des concepts « forêts dégradées, forêts de grande valeur et tourbières » réunissant la taskforce du jalon MEDD et d'autres parties prenantes dans une approche participative et holistique sera organisé pour valider la définition desdits concepts.

Cet atelier s'est déroulé en trois étapes :

- La présentation de l'approche méthodologique qui a conduit à la définition des concepts, forêts dégradées, forêts de grande valeur et tourbières
- Echange et discussion ainsi que des propositions et contre-propositions,
- Adoption et validation de la définition du concept forêt dégradée en RDC.

4. DEROULEMENT DES ACTIVITES

4.1 Mot de circonstance

L'expert Senior, Directeur Chef de Service des Inventaires et Aménagements Forestiers, Monsieur Maurice MATANDA a souhaité la bienvenue à tous les participants et s'estime heureux de voir toutes les parties prenantes prendre part à cette importante activité qui est l'un de l'accomplissement de jalon CAFI-MEDD-NEC. Il a aussi indiqué que l'identification et la cartographie des forêts dégradées ne seront pas produites aussi longtemps que la définition y relative n'est pas encore

adoptée. L'Expert Senior a fixé l'opinion sur la suite des activités concernant le statut et la règle de gestion sur la forêt de grande valeur. En terminant ses propos, l'expert Senior a indiqué que les définitions des concepts adoptées seront intégrées dans la politique forestière nationale de la RDC.

Prenant la parole pour le mot de l'ouverture de l'atelier, le Représentant du Secrétaire Général à l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat, Monsieur Frédéric DJENGO, Directeur Général des forêts, a mis l'accent sur l'engagement constant du pays dans le maintien du couvert forestier à 63,5%, dans l'amélioration de la gouvernance forestière et de la promotion d'une approche conciliant réduction de la pauvreté et lutte contre le changement climatique, afin de faire de la RDC un véritable « pays-solution ». qui a placé le secteur forêt au cœur de son action avec le slogan « FORET C'EST NOUS ».

Monsieur le Représentant du Secrétaire Général a soulevé la problématique des définitions liées à la forêt qui soulève un certain nombre de questions sur la place publique, du débat actuel sur les définitions des concepts « forêts dégradées, forêt de grande valeur et tourbières » pour développer et promouvoir le Système de l'Economie Forestière au pays, en tant que vision, approche, modèle et outil pour concilier protection de l'environnement/lutte contre les changements climatiques et le développement socioéconomique ;

Le Représentant du Secrétaire Général a terminé son propos en souhaitant pleins succès à vos travaux **de validation techniques des définitions des concepts des forets dégradées, forets de grande valeur et tourbières de la RDC.**

4.2. Participants à l'atelier de validation

Compositions des parties prenantes								
Adm forestière	Adm sectorielle	Société civile	Secteur privé	Inst publique	Partenaires techniques et F	Univ	Sexe	
52	02	07	03	04	04	02	58 M	16 F

Plus de 70 participants ayant pris part à cet atelier dont plus de 60% des parties prenantes sont de l'administration forestière, avec un taux 22% de participantes des femmes.

5. PRESENTATION DES DEFINITIONS DES CONCEPTS

L'activité des définitions des concepts « forêts dégradées, forêts de grande valeur et tourbières » s'est déroulée en deux jours, du 20 au 21 novembre 2025

La première journée du 20 novembre 2025

Le premier jour était consacré à la présentation des critères d'identification et paramètres ainsi que les seuils à prendre en compte pour définir le concept forêt dégradée ;

A cet effet, Monsieur Ir Faustin TOKAT, Chef de Bureau, Coordonnateur de la taskforce a d'abord souligné la distinction entre forêt dégradée et dégradation forestière qui réside principalement dans leur définition et usage, la forêt dégradée est un état ou une condition d'une forêt et la dégradation forestière est le processus qui conduit à cet état. Ces deux concepts sont interconnectés, la dégradation forestière étant la cause de l'apparition de forêts dégradées. L'exposant à ressortir les difficultés autour de la définition des forêts dégradées et présenté l'approche méthodologique qui a conduit à la proposition de la définition de ce concept, notamment la revue documentaire des définitions au niveau international, sous régional et national :

A cet effet, le chef de Bureau a présenté les critères suivants pour identifier les forêts dégradées se basant sur, la structure et composition, le fonctionnalité écologique, les pressions humaines ou naturelles, etc et les paramètres à prendre en compte pour la définition forêts dégradées qui sont les paramètres structuraux, fonctionnels, pressions anthropiques, qualité du sol et le changement climatique, mais aussi par rapport aux Seuils à considérer.

Ainsi abordant l'aspect de la définition de concept des forêts dégradées,



L'exposant a présenté l'approche méthodologique ayant conduite à la validation de la définition de ce concept en se référant aux définitions de ce concept dans l'espace COMIFAC relevant les points de convergence et de divergence, au niveau des instances et organisations internationales d'une part et une comparaison est faite entre la définition proposée par la DIAF et le PGDF d'autre part.

La soumission de la proposition de la définition du concept forêt dégradée à la consultation provinciale.

5.1. Revue documentaire sur la définition de concept forêt dégradée

Au niveau des pays COMIFAC, on ressort les points de convergence et de divergente suivants ;

Points de convergence relevés dans les différentes définitions

- Perte du stock de carbone forestier et de la biomasse
- Réduction du taux de couverture de la canopée
- Perte de la structure des sols
- La cause serait une gestion inadaptée des forêts par l'action anthropique ou des phénomènes naturels
- Impossibilité d'une régénération naturelle
- Perte de la biodiversité et des fonctions de la forêt

Problèmes relevés dans les définitions des forêts dégradées

- La dégradation des forêts peut ne pas induire celle du sol et donc de la biodiversité toute entière.
- Perturbation des fonctions écosystémique liées au prélèvement de la ressource forestière et faunique.

Au niveau des instances et organisations internationales

Les unes mettent l'accent sur la perte de la biodiversité, les autres sur le stock de carbone par la perte de la biomasse forestière, et autres catégories sur mettent l'accent sur les biens et services,

Après la présentation de la proposition de la définition devant plus de 70 participants (administration forestière et sectorielle, le secteur privé la société civile, les partenaires techniques et financiers), un débat houleux se produit autour des mots, des concepts, chaque école voulait faire entendre sa voix, mais un consensus s'est dégagé qui conduit à la validation de la définition des forêts dégradées après amendement sous le format suivant;

5.2. Definition de concept des forêts dégradées validée

Une forêt dégradée est celle qui a perdu, sa structure, ses fonctions, sa composition ainsi que les biens et services écosystémiques de la forêt initiale, à la suite d'activités humaines ou naturelles avec une proportion de la canopée supérieur ou égal à 10% dans une superficie forestière d'au moins 0,5 hectare, avec des arbres d'au moins 2m de hauteur.

Après la validation de la définition de concept forêt dégradée, on va procéder à la phase d'identification des zones et cartographie des forêts dégradées.

La deuxième journée du 21 novembre 2025

Cette journée a été consacrée à la validation de deux définitions des concepts des forêts de grande valeur et tourbières

Dans l'avant midi, le coordonnateur de la commission de forêt de grande valeur l'Expert Bill KABAMBA de la DIAF a présenté d'abord l'approche Méthodologique qui comprend trois phases, la première sur la recherche documentaire et la analyse des données collectées ainsi que la proposition de la définition sur le concept, la deuxième phase sur la soumission de la proposition de la definition à la consultation provinciale et la dernière phase est la validation de la definition par les parties prenantes.

Ensuite, le coordonnateur de cette commission a présenté les critères/paramètres ayant conduits à la proposition de la définition des forêts de grande valeur notamment en rapport avec le seuil, l'aspect socioéconomique, l'aspect socioculturelle, les aspects environnementaux.

Concernant le seuil , il fait remarqué que le seuil pour identifier la forêt de grande valeur incluent typiquement la présence d'un couvert forestier de plus de 10%, une surface d'au moins 0,5 hectare, et des arbres de plus de 2 mètres de hauteur à maturité, la proportion de zones écologiquement critiques comme les têtes de bassins versants, tout en excluant les terres à usage agricole ou urbain prédominant. Et d'autres seuils contextuels peuvent s'appliquer, notamment en ce qui concerne l'intégrité écologique, la biodiversité des espèces, l'existence de processus écologiques, ou la présence de valeurs culturelles.

S'agissant de la Forêt de grande valeur en rapport avec l'aspect socioéconomique l'exposant fait montré qu'une évaluation socio-économique de forêts de grandes valeur sur l'analyse des paramètres suivants ; bénéfices (économiques et crédit carbone) et coûts économiques, l'amélioration de la santé publique et sociaux qu'une forêt procure à une société, en tenant compte de l'ensemble des parties prenantes au-delà de l'exploitation directe du bois.

Abordant la Forêt de grande valeur en rapport avec les socioculturelles, la présentation a mis l'accent dans l'acception socio-culturelle qui désigne un écosystème forestier qui possède des caractéristiques d'importance capitale ou critique, reconnues comme uniques ou remarquables, et qui contribuent de manière significative au bien-être et à l'identité des communautés locales et de la société en général et les sites culturels, des zones de loisirs, des lieux de ressources traditionnelles, des espaces symboliques, et des environnements qui fournissent des bénéfices culturels et sociaux intangibles en particulier.

Ainsi, le dernier critère d'identification sur la Forêt de grande valeur en rapport avec les aspects environnementaux met l'accent sur la biodiversité, Les écosystèmes rares ou menacés qui sont des zones contenant des écosystèmes vulnérables qui nécessitent des mesures de gestion spécifiques et les services et bénéfices environnementaux.

Après la présentation de la définition intégrée avec les amendements des provinces lors de la consultation, les participants ont validés la définition avec amendement après plusieurs débats.

5.3. Definition des forêts de grande valeur validée

Une forêt de grande valeur est dont la structure, la composition et les fonctions permettent de soutenir à long terme des services environnementaux, sociaux, économiques, et culturels essentiels – socioéconomiques, socioculturels et environnementaux – tout en conservant sa capacité de renouvellement.

Ensuite dans l'après-midi, le coordonnateur de l'Unité de Gestion des Tourbières Monsieur Jean BAMBUTA a présenté les enjeux sur les tourbières et le contexte d'élaboration de la définition Tourbière/Tourbe;

La tourbière est une thématique émergente; encore en construction (Pas de définition universelle, la taskforce s'est appuyé sur la revue documentaire pour proposer une définition qui était soumise à la consultation provinciale

5.4. Definition de la tourbière validée

Tourbière est une zone humide où s'accumule de la matière organique fossile en décomposition partielle en milieu anaérobie et saturé en eau, avec au moins 3% de carbone organique (ou 5% de matière organique en poids sec) d'une profondeur d'au moins 15 cm.

Conclusion

Pendant deux jours d'activité, plus de 70 participants comprenant l'administration forestière et sectorielle ayant une implication sur les ressources forestières, la société civile, le secteur privé, les établissement sous tutelle du Ministère de l'Environnement, l'université et les partenaires techniques et financiers dont 22% des participants sont des femmes ont travailler durement avec des discussions très engagées pour parvenir à trouver le consensus autour des mots, surtout en ce qui concerne la définition de concept forêt dégradée ou les uns ont mis l'accent sur le stock de carbone, les autres sur la biodiversité ou encore sur les biens et services, autant pour la forêt de grande valeur. Mais au fil du temps, les participants engagés ont adopté et validé avec amendement les trois définitions des concepts « forêt dégradée, forêt de grande valeur et tourbières de la RDC.

Lu et approuvé par

L'Expert Senior de la taskforce

MATANDA Maurice

Directeur Chef de Service DIAF

Coordonnateur de la commission

TOKATE Faustin



Chef de Bureau

Quelques photos de la séance



